

# PROFS EN NÉGO

## Éléments de conjoncture

2022-11-21

# Éléments de conjoncture

Date 21 novembre 2022

Rédaction par les comités de négociation de la FEC-CSQ et du Regroupement cégep de la FNEEQ-CSN :

Nadine Bédard-St-Pierre – FEC-CSQ

Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN

Josée Déziel – FNEEQ-CSN

Paul-Émile Houle – FEC-CSQ

Julien Lacombe – FEC-CSQ

Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN

Julien Lapan – FNEEQ-CSN

Anna-Belle Marcotte – FNEEQ-CSN

Héloïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN

Nathalie Munger – FNEEQ-CSN

Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

Révision et mise en page : Isabel Crispo

# Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
1.1. Profs en négo / profs en alliance!	1
1.2. Le legs de la dernière négo	1
<b>2. Le réseau collégial : un enjeu syndical</b>	<b>2</b>
2.1. Un regard historique sur le développement du réseau	2
2.2. Les transformations récentes du réseau et des modalités d'enseignement	6
2.3. Impacts sur la tâche enseignante	7
<b>3. Négocier avec la CAQ</b>	<b>9</b>
3.1. Les limites et les ancrages d'un mandat fort	9
3.2. Entre opportunisme politique et pragmatisme	10
3.3. La CAQ, les services publics et l'éducation	11
3.4. La CAQ à la tête de l'État-employeur : saison 2	12
<b>4. Une lecture du contexte économique</b>	<b>13</b>
4.1. Une reprise économique « vigoureuse »	13
4.2. Un resserrement de l'offre de travail	13
4.3. Poussées inflationnistes et accroissement des inégalités	14
4.4. Investir dans les services publics : une lutte politique	15
<b>5. Conclusion : construire la solidarité</b>	<b>17</b>

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. PROFS EN NÉGO / PROFS EN ALLIANCE!

Si l'Alliance des syndicats des professeures et professeurs de cégep (ASPPC) regroupant 61 syndicats affiliés à la FEC et à la FNEEQ s'est constituée en vue des négociations 2023, c'est que la possibilité d'unir les forces syndicales est apparue comme une stratégie opportune afin de constituer un interlocuteur solide face à l'État-employeur. Cela, pour réagir de manière cohérente aux éventuelles propositions gouvernementales, pour contrôler davantage le rythme de la négociation et pour bénéficier d'un rapport de force accru par le pouvoir du nombre. À plus large échelle, la constitution d'un front commun entre organisations syndicales représentant quelques 420 000 travailleuses et travailleurs des services publics pour négocier les matières intersectorielles à la table centrale témoigne de cette même volonté de présenter une force unie face au gouvernement.

Ce double espace de solidarité crée une conjoncture qui pourrait s'avérer particulièrement féconde pour le secteur de l'enseignement collégial. En portant attention aux solidarités internes au sein de nos établissements, nous serons sans doute le secteur d'emploi où la cohésion syndicale bénéficiera du plus fort potentiel mobilisateur, puisqu'exception faite de quelques syndicats du personnel professionnel rassemblés sous la bannière du SPGQ, chacun de nos cégeps ne comptera que des alliés syndicaux. Il s'agit d'ores et déjà d'une belle occasion à saisir pour consolider des liens intersyndicaux et pour construire la nécessaire mobilisation qu'il nous faudra pour atteindre nos objectifs de négociation.

## 1.2. LE LEGS DE LA DERNIÈRE NÉGO

L'intérêt de travailler en alliance et en front commun pour la ronde de négociation qui s'amorce est notamment une réponse à l'expérience récente des négociations 2020. Ce dernier cycle a en effet été marqué par des événements inédits qui sont venus bouleverser notre approche habituelle de la négociation. La crise sanitaire qui s'est abattue sur nos vies est en majeure partie responsable des développements inusités qu'a connus ce cycle de négociation, mais la progression de celui-ci est également plus fondamentalement tributaire de l'approche suscitant la division adoptée par le gouvernement de la CAQ tout au long du processus. Nous reviendrons plus loin sur cet aspect, mais notons déjà qu'en dépit de cette conjoncture exceptionnelle, le gouvernement aura gardé le cap sur ses objectifs annoncés au départ et usé de tactiques qui ont contribué à accentuer la concurrence entre les organisations syndicales et au sein même de celles-ci.

Au final, et largement grâce à notre mobilisation en dépit d'un contexte sanitaire contraignant, la CAQ a toutefois dû se résigner à ouvrir son jeu plus qu'elle ne le croyait, notamment auprès de certains groupes qui ne figuraient pas, a priori, parmi ses priorités. Ainsi, le personnel enseignant des cégeps peut mettre à son bilan certains gains significatifs. Sans négliger la déception qui demeure face aux choix que nous avons dû faire en cours de route, principalement à cause des conséquences de la pandémie, force est d'admettre que le personnel enseignant des cégeps a

tout de même réussi à aller chercher une bonification salariale annuelle autant au régulier qu'à la formation continue. Notre détermination affirmée pendant la négociation nous a également permis de bonifier et sécuriser dans la convention collective les gains de 2015 pour soutenir la réussite étudiante des EESH-EEBP, de convenir de nouvelles dispositions pour les profs précaires, d'intégrer une annexe sur la liberté académique et d'assurer l'injection de nouvelles ressources pour la coordination des programmes et des stages.

L'encre des signatures apposées aux conventions collectives 2020-2023 n'a pas eu le temps de sécher et la partie patronale n'a pas encore finalisé la traduction anglaise de nos deux contrats de travail (!) que la ronde de négociation 2023 s'est bel et bien ouverte le 21 octobre dernier avec le dépôt du cahier initial des demandes de l'ASPPC au Comité patronal de négociation des collèges (CPNC). Le fait que cette ronde soit très rapprochée de la précédente offre à la fois des opportunités et des défis. Après un si court laps de temps, les membres sont sans aucun doute bien au fait de la pluralité des enjeux qui demeurent à régler, mieux rompus à l'exercice des négociations, à sa temporalité et à son vocabulaire et donc, possiblement plus enclins à contribuer activement à cette négociation par la mobilisation. En revanche, il faudra être attentifs aux signes d'essoufflement de la militance syndicale et au cynisme que peuvent engendrer des négociations aussi rapprochées, qui souvent donnent l'impression d'avancer nos conditions de travail par petits pas, tout en devant faire des choix déchirants en cours de route. Bien que ces enjeux soient réels, la qualité et la quantité des actions locales récemment réalisées dans le cadre des dépôts locaux de nos cahiers de négociation donnent à penser que notre mouvement a le vent dans les voiles et est déterminé à défendre le réseau collégial.

Le présent document expose certains éléments de la conjoncture et se veut une occasion de faire un pas de recul, afin d'évaluer à la fois les défis qui se dessinent devant nous et les forces sur lesquelles nous pourrions compter. Cette réflexion nous permettra de discuter des orientations stratégiques à privilégier et pourra nourrir les délibérations entourant les choix que nous aurons à faire collectivement dans l'élaboration de notre projet de négociation.

## **2. LE RÉSEAU COLLÉGIAL : UN ENJEU SYNDICAL**

### **2.1. UN REGARD HISTORIQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU**

Afin de dresser un portrait de la situation actuelle du réseau collégial, il apparaît utile d'évaluer ses transformations à l'aune de son histoire. Depuis qu'il a vu le jour en septembre 1967, le réseau collégial imaginé par la Commission Parent<sup>1</sup> a subi plusieurs modifications. Celles-ci, survenues pour la plupart à la suite de recommandations provenant de différents rapports gouvernementaux, ont notamment touché la mission du réseau et son modèle de gouvernance, affectant au passage le rôle joué par le corps professoral au sein de nos cégeps.

---

<sup>1</sup> Officiellement nommée la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec.

Rappelons que lorsqu'elle recommande la création des cégeps en 1964, la Commission Parent propose de fusionner les collèges classiques et les écoles de métiers. L'objectif est d'offrir, dans un même établissement, une formation qui prépare aux études universitaires (formation préuniversitaire) et une formation qui prépare au marché du travail (formation technique). Les commissaires insistent toutefois pour que les deux types de formations soient composés d'un tronc commun. Ils souhaitent ainsi que les cégeps, par l'entremise d'un enseignement humaniste<sup>2</sup>, contribuent à former les futures citoyennes et futurs citoyens du Québec.

À cet enseignement régulier qui s'adresse aux « jeunes adultes » en provenance du secondaire, les commissaires recommandent que les cégeps, afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population, offrent aussi « un enseignement du soir aux adultes désireux de poursuivre les études de ce niveau<sup>3</sup> ». On demande également aux cégeps de satisfaire aux besoins des régions dans lesquelles ils sont implantés<sup>4</sup>. L'ensemble de ces recommandations est suivi par le gouvernement lorsque les douze premiers cégeps entament leur première session à l'automne 1967.

Sur le plan de la gouvernance, la Commission Parent propose de laisser une place non négligeable au corps professoral, ce qui est retenu par le gouvernement. Sur les conseils d'administration de chaque cégep, quatre sièges lui sont réservés. Sur le plan de la gestion des affaires pédagogiques, le rapport Parent recommande qu'elle soit assumée par trois ou quatre cadres assistés de membres du corps professoral<sup>5</sup>. La proposition est retenue en bonne partie par le gouvernement, qui crée la commission pédagogique composée d'une majorité d'enseignantes et d'enseignants<sup>6</sup>. La présence des profs se fait également sentir à travers le rôle que jouent les départements dans le cégep. Pour la Commission Parent, c'est la qualité du département qui déterminera la qualité de l'enseignement<sup>7</sup>. Intégrées pour la première fois à la convention collective 1971-1975, les prérogatives reconnues aux départements permettent au corps professoral de jouir d'une autonomie professionnelle qui lui donne une influence certaine sur la gouvernance du cégep.

En 1993, la réforme Robillard apporte toutefois des changements importants et préoccupants à la mission et au modèle de gouvernance des cégeps. En ce qui concerne la mission, elle propose, au nom du développement et de la prospérité économique, de revoir l'équilibre entre la formation générale et la formation spécifique, réduisant du même coup la portée de l'enseignement humaniste prôné par la Commission Parent. Non seulement l'offre et le contenu des formations doivent-ils être fortement réorientés vers les besoins des milieux de travail, surtout dans le secteur technique, mais cette réorientation doit répondre aux normes et

---

<sup>2</sup> Pour la commission Parent, l'enseignement humaniste « doit puiser à la tradition des Anciens et s'inspirer de la science moderne ; il doit développer toutes les ressources de l'intelligence et respecter la diversité des aptitudes ; il doit initier la jeunesse à l'histoire et à la pensée dont elle hérite et la préparer à la société de l'avenir ».

<sup>3</sup> Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (1964), Tome 2, « Les structures pédagogiques du système scolaire - Les structures et les niveaux de l'enseignement », recommandation 109.

<sup>4</sup> *Ibidem*, recommandation 106.

<sup>5</sup> *Ibidem*, recommandation 99.

<sup>6</sup> Convention collective de travail des professeurs affiliés au secteur cégeps (FNEQ-CSN) 1969-1971.

<sup>7</sup> Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (1964), *Op. Cit.*, paragraphe 294.

standards internationaux de compétences issus d'une économie mondialisée<sup>8</sup>. C'est dans cette optique qu'apparaissent l'approche programme et l'enseignement par compétences, que des modifications sont apportées à la formation générale et que les critères d'admission aux attestations d'études collégiales (AEC) sont assouplis.

Sur le plan de la gouvernance, on passe d'un modèle qui laissait une grande place à l'expertise enseignante à un modèle qui en réduit considérablement l'influence. Le nombre de sièges réservés au corps professoral sur les conseils d'administration passe de quatre à deux. La commission pédagogique est remplacée par la commission des études, qui a pour mandat de produire des recommandations au conseil d'administration portant sur les programmes d'études, plutôt que de le conseiller sur l'orientation et le développement de l'enseignement. Afin d'assurer que les programmes répondent au mieux aux objectifs et standards imposés par le ministère, les cégeps doivent se doter d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) imputant de nouvelles responsabilités aux acteurs locaux, conséquence directe de la décentralisation des travaux vers les cégeps. La PIEP est elle-même évaluée périodiquement par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC), organisme nouvellement créé ayant pour mandat d'assurer la qualité de l'enseignement collégial. C'est aussi dans la foulée de la réforme Robillard que les comités de programme, véritables gardiens de l'approche programme, font leur apparition. Cette réforme de la gouvernance des cégeps marque à la fois l'introduction de la culture de l'entreprise privée dans la gestion des cégeps et une marginalisation progressive du rôle des profs et des départements dans les processus décisionnels.

En 1995, les États généraux sur l'éducation mettront de l'avant un thème qui deviendra récurrent soit celui des « cibles de réussite ». Au tournant des années 2000, François Legault, alors ministre de l'Éducation, donne suite à ces travaux et impose aux collèges l'intégration de plans de réussite à leur plan stratégique. Le caractère ciblé et fluctuant des ressources ajoutées dans ce cadre, l'énergie investie sur la mise en œuvre des plans de réussite et les pressions pédagogiques exercées sur les profs accentuent une certaine culture de reddition de compte.

En 2013, afin de contrer les effets combinés de la baisse démographique anticipée et de l'augmentation des besoins de main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail québécois, le gouvernement mandate Guy Demers, ancien directeur général du Cégep de Lévis-Lauzon, de produire un rapport sur l'offre de formation collégiale<sup>9</sup>. Lorsqu'il dépose son rapport en juin 2014, celui-ci présente vingt-trois grandes recommandations (qui comportent plusieurs volets) dont il se dégage notamment l'objectif d'optimiser l'adéquation formation-emploi, rapidement et à moindre coût. On y propose par exemple de permettre aux cégeps de modifier les standards et objectifs de certains DEC pour mieux répondre aux besoins locaux ou régionaux, de permettre le découpage de DEC en AEC, d'ouvrir à l'obtention de DEC par cumul d'AEC, de diplômer les étudiantes et étudiants qui ont atteint les objectifs et standards de la composante spécifique sans avoir complété le DEC, de mettre en place une passerelle DEP-AEC, d'optimiser le potentiel de la

---

<sup>8</sup> Ministère de l'enseignement supérieur et de la science (avril 1993), « Des collèges pour le Québec du XXI<sup>e</sup> siècle », p. 10 et 12.

<sup>9</sup> Guy Demers (juin 2014), « Rapport final sur l'offre de formation collégiale », p. 124.

formation continue et d'accélérer le développement de la formation à distance (FAD)<sup>10</sup>. En insistant pour assujettir la formation collégiale aux besoins des entreprises, non seulement le rapport Demers accentue la distance avec l'enseignement humaniste préconisé par le rapport Parent, mais il propose également une restructuration importante du réseau collégial pour laquelle la formation continue et la formation à distance sont les outils de prédilection.

Pour Guy Demers, optimiser la formation continue, c'est optimiser le taux de placements<sup>11</sup>. Il estime que les conditions favorables à l'atteinte de ces objectifs reposent sur des programmes de formation continue qui sont capables de souplesse, de flexibilité et d'adaptation, afin de mieux se prêter aux conditions éducatives et socioéconomiques des adultes<sup>12</sup>. C'est dans cette optique qu'il recommande de favoriser la collaboration entre les collèges dans l'élaboration et le partage des AEC, de créer des groupes-cours mixtes composés d'étudiantes et d'étudiants de la formation continue et de l'enseignement régulier et d'améliorer le financement des AEC afin d'en assurer l'accessibilité<sup>13</sup>. Guy Demers préconise aussi le développement de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). Selon lui, la RAC doit offrir une formation manquante sur mesure adaptée aux cheminements individuels<sup>14</sup>.

Pour ce qui est de la FAD, l'auteur du rapport y voit deux grandes vertus : elle facilite l'accès aux études et elle permet d'assurer le financement et l'offre de certains programmes. Afin de pouvoir offrir rapidement des DEC techniques<sup>15</sup>, des AEC et de la RAC<sup>16</sup> à distance, il recommande au gouvernement d'adopter une stratégie de déploiement de la FAD pour l'ensemble du réseau collégial<sup>17</sup>. Il propose que cette stratégie inclue la mise en place d'un « consortium consacré à l'élaboration et au déploiement de la [FAD, qui] aura pour but de faciliter la collaboration entre établissements, de contribuer à la qualité de la formation offerte et de maximiser les ressources [y étant] consacrées<sup>18</sup> ». Guy Demers voit ainsi la FAD occuper une place importante dans les cégeps du futur, compte tenu qu'elle permet à la fois d'économiser des coûts, de faciliter l'accessibilité et d'offrir la souplesse et la flexibilité qu'il estime nécessaires à la revitalisation de l'offre de formation collégiale.

À la lumière de ce retour historique, force est d'admettre que la mission du réseau collégial s'est transformée depuis sa fondation en s'éloignant des principes dans lesquels elle s'ancrait. La conjugaison des besoins économiques et sociaux du Québec opérée par la commission Parent dans les années 1960 a mis sur un pied d'égalité la nécessité, pour les cégeps, de former des travailleuses et des travailleurs et des citoyennes et des citoyens. Le changement majeur de paradigme opéré par la réforme Robillard au milieu des années 1990 a toutefois sérieusement transformé ce modèle en réorientant la mission des cégeps vers la nécessité de former une main-

---

<sup>10</sup> *Ibidem*, p. 125-128

<sup>11</sup> *Ibidem*, p. 95

<sup>12</sup> *Ibidem*, p. 86

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 95

<sup>14</sup> Guy Demers (janvier 2014), « Rapport d'étape sur l'offre de formation collégiale », p. 76.

<sup>15</sup> *Ibidem*, p. 76.

<sup>16</sup> Guy Demers (juin 2014), « Rapport final sur l'offre de formation collégiale », p. 100

<sup>17</sup> Guy Demers (janvier 2014), « Rapport d'étape sur l'offre de formation collégiale », p. 76.

<sup>18</sup> *Ibidem*. p. 77

d'œuvre spécialisée. Jusqu'au milieu des années 1990, le modèle de gouvernance préconisé par le rapport Parent laisse une grande place à la participation du corps professoral et à la valorisation de son expertise. L'introduction, avec la réforme Robillard, d'un modèle de gouvernance calqué sur l'entreprise privée vient toutefois réduire considérablement son influence. Enfin, notons que les recommandations du rapport Demers ont à ce jour été suivies en partie seulement : on est en droit de penser que la mise en œuvre de celles-ci se poursuivra, comme ce fut le cas pour la plupart des recommandations des sept principaux rapports gouvernementaux ayant été rédigés historiquement au sujet des cégeps<sup>19</sup>.

## 2.2. LES TRANSFORMATIONS RÉCENTES DU RÉSEAU ET DES MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

Plus récemment, la pandémie de COVID-19 a fortement marqué le développement du réseau collégial ainsi que les conditions d'exercice de notre tâche enseignante. Au premier chef, le recours massif au télétravail pendant la pandémie, notamment par le recours aux plateformes audiovisuelles, a possiblement contribué à créer de nouvelles attentes touchant différents volets de notre pratique enseignante et affectant la vitalité de nos milieux : l'encadrement des étudiantes et des étudiants, la tenue des assemblées départementales, les rencontres des comités ou de simples séances de travail entre collègues peuvent maintenant se faire à distance.

L'enseignement à distance (EAD), qui était utilisé avant la pandémie dans un nombre plus restreint de nos cégeps, s'est développé allègrement en cours de crise sanitaire et semble s'installer durablement dans le réseau. On peut croire qu'à la suite des diverses expérimentations forcées par l'enseignement en mode COVID, de même qu'avec le développement du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur (PAN), plusieurs directions de cégep se sont senties appelées à poursuivre l'expérience malgré le retour en présence. À l'enseignement régulier, le nombre de programmes et de cours offerts à distance a augmenté significativement depuis trois ans. Selon l'étude récente publiée par l'Institut de recherche en économie contemporaine, « les inscriptions-cours à la formation à distance qui étaient en croissance de 2016-2017 à 2019-2020, passant de près de 9 900 à 12 200, ont explosé en pleine pandémie, s'élevant à près de 265 000 au cours de l'année scolaire 2020-2021, et semblent vouloir se maintenir à un niveau plus élevé que lors des années antérieures, si l'on se fie aux données provisoires de 2021-2022, où les inscriptions-cours se situent à près de 50 000 »<sup>20</sup>. La tendance est d'autant plus marquée dans le secteur de la formation continue. Alors que, pour l'année 2016-2017, le MEES, dans le cadre des travaux liés au *eCampus*, dénombrait seulement 33 AEC offertes à distance dans le réseau, le site *Monretouraucégep* en identifie cette année pas moins de 246<sup>21</sup>.

Il demeure malgré tout très ardu de tracer un portrait précis de l'offre de cours à distance dans nos cégeps, ce qui en soi est le symptôme d'un enjeu majeur pour le réseau collégial. En effet,

---

<sup>19</sup> Pierre Avignon (2016), « Du rapport Parent au rapport Demers », *Collège et société*, vol. 29, no. 3, p. 38.

<sup>20</sup> Éric N. Duhaime, (novembre 2022), « L'offre de formation à distance au collégial : état des lieux et enjeux socioéconomiques », Institut de recherche en économie contemporaine, p. 22.

<sup>21</sup> *Ibidem*, p. 24.

l'un des principaux risques pour la pérennité du réseau et pour l'équilibre de l'offre de formation est sans aucun doute l'absence de coordination et de balises nationales encadrant le développement de l'enseignement à distance. À l'heure actuelle, tous les cégeps peuvent ainsi offrir à distance l'ensemble des programmes réguliers pour lesquels ils possèdent l'autorisation du ministère. À cela s'ajoute le fait que seulement un nombre marginal de cégeps possède une politique institutionnelle en la matière, la grande majorité procédant sans orientations claires ni processus de consultation du milieu. Bien que de nombreuses personnes aspirant aux études supérieures vivent des contraintes d'accessibilité auxquelles l'enseignement à distance peut palier, la compétition pour attirer des étudiantes et des étudiants, qui pointait déjà avant la pandémie, s'étend ainsi à l'échelle provinciale. Cette situation met à risque les petits cégeps et les cégeps de région qui vivaient déjà des problèmes de recrutement et qui risquent maintenant de devoir concurrencer avec l'offre des cégeps des grands centres.

Dans le même esprit, des programmes intensifs ou offerts selon des modalités « innovantes » se développent en parallèle dans le réseau. Dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, les AEC de formation initiale et les programmes courts offerts à la formation continue sont présentés comme des solutions attrayantes pour combler rapidement les besoins de certains secteurs d'emploi et former la main-d'œuvre demandée par les entreprises, tout en renflouant les coffres des cégeps<sup>22</sup>. Néanmoins, si ces formations sont privilégiées au détriment d'un parcours plus complet, elles éloignent alors la formation continue de la mission initiale qui lui avait été confiée, à savoir permettre aux adultes de compléter leur formation collégiale et de parfaire leur savoir-faire en cours de carrière.

Ces développements concomitants de la formation continue et de l'EAD soulèvent des inquiétudes, non seulement parce qu'ils se font souvent sur le dos des enseignantes et des enseignants, mais également par les effets combinés qu'ils génèrent. La formation continue, parce qu'elle coûte moins cher, parce qu'elle est moins encadrée par notre convention collective et parce qu'elle ne requiert aucune autorisation nationale, est moins contraignante à développer. Combinée à l'EAD, elle est donc à même d'apparaître comme une solution pratique aux yeux d'un gouvernement qui, nous y reviendrons, n'a toujours pas fait la preuve d'une vision claire et porteuse pour l'enseignement collégial.

## 2.3. IMPACTS SUR LA TÂCHE ENSEIGNANTE

Sous la pression combinée du désinvestissement des dernières décennies et du contexte récent de la crise sanitaire, les conditions de pratiques de la tâche enseignante subissent également d'autres transformations. Les problèmes liés à l'alourdissement de la tâche, à la précarité, à l'attraction et la rétention de personnel, ainsi que ceux liés à l'expertise et à l'autonomie professionnelle sont au nombre des enjeux vécus en nos rangs, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue.

Notons tout d'abord que les étudiantes et étudiants n'ont pas été épargné.es par la pandémie. Le confinement et l'isolement qu'elle a imposé ont eu des impacts importants sur plusieurs, tant sur

---

<sup>22</sup> Rappelons que la formation continue fait partie des services autofinancés par les cégeps.

le plan de santé psychologique que sur le plan académique. Or, de telles difficultés, par exemple quant à la motivation, à la discipline de travail ou aux lacunes scolaires, affectent notamment la dynamique de classe, les besoins d'encadrement et complexifient la tâche des enseignantes et des enseignants. Cet élément contextuel vient accentuer les tendances plus larges qui affectaient déjà le réseau collégial. Soulignons en ce sens les besoins de plus en plus grands en matière d'encadrement et d'accommodement nécessaires pour assurer aux étudiantes et étudiants en situation de handicap et à besoins particuliers un plein accès au réseau collégial, d'autant plus que leur nombre est quinze fois plus élevé en 2021 qu'en 2007<sup>23</sup>. En trame de fond, reconnaissons qu'en contrepartie des difficiles conditions d'enseignement auxquelles le secteur collégial a dû faire face en contexte de pandémie, nous en sommes ressortis plus fortes et forts des convictions qui nous animent en ce qui concerne les besoins et les conditions propres à assurer la réussite étudiante.

D'entrée de jeu, malgré les cris du cœur lancés par le personnel qui y œuvre, l'état exsangue des ressources du réseau scolaire (primaire et secondaire), laisse une part de la population étudiante aux prises avec certaines lacunes quant à la maîtrise des compétences sur lesquelles l'enseignement collégial repose. Il revient alors aux enseignantes et enseignants des cégeps de soutenir les étudiantes et les étudiants dans leur rattrapage, et cela n'est pas sans impact sur la tâche. Or, si l'on constate l'alourdissement de la tâche enseignante en lien avec de tels besoins, les ressources pour y répondre sont loin d'être au rendez-vous. Rappelons en ce sens tous les efforts qu'il a fallu déployer pour simplement insérer dans notre convention collective des balises quant à l'utilisation des ressources enseignantes dédiées aux EESH et aux EEBP ou encore, le choix ministériel de placer hors des ressources enseignantes (communément désignées comme « l'enveloppe E » du FABRES) des sommes vouées à répondre aux besoins des étudiantes et étudiants ayant une faible moyenne générale au secondaire.

Dans certains cas, l'alourdissement de la tâche devient intenable, nuisant à la santé physique et psychologique des enseignantes et enseignants. Les congés pour invalidité, mais aussi le recours aux solutions individualisées comme l'utilisation du programme volontaire de réduction du temps de travail pour éviter l'épuisement, augmentent drastiquement. Rappelons que ces situations ont pour effet de solliciter l'armée de réserve que constituent les profs à statut précaire, qui jonglent avec l'instabilité des prévisions de tâche et, dans plusieurs cas, avec des liens d'emploi dans différents cégeps. Dans le contexte actuel où plusieurs départements peinent à recruter, qu'advient-il? Chose à peu près jamais vue, on rapporte dorénavant des situations où des programmes réguliers frôlent le bris de service. Plusieurs collègues ont aussi témoigné d'une certaine responsabilité à assumer une surtâche, sans quoi un cours, voire un programme entier, pourrait fermer ses portes.

L'alourdissement de la tâche n'est pas non plus étranger à la montée en force des approches inspirées de la nouvelle gouvernance publique. Les exigences de reddition de comptes, les processus d'évaluation en continu, le recours accru aux partenariats avec des acteurs externes au réseau, le morcèlement de l'expertise enseignante (qu'on appelle parfois saucissonnage ou

---

<sup>23</sup> Fédération des cégeps (26 août 2022) « Légère baisse de la population étudiante des cégeps ».

taylorisation de l'enseignement), voire carrément la sous-traitance, en sont des conséquences funestes. Sur le plan du financement, même si les années d'austérité libérale ont cédé la place à un certain réinvestissement dans le réseau collégial après l'élection de la CAQ, il est pertinent de s'interroger sur la destination réelle de ces ressources. En effet, et à titre d'exemple, des modifications apportées au FABRES depuis 2019 visent l'optimisation de l'adéquation formation-emploi par l'octroi de sommes importantes allouées à des mandats ciblés, mais leur opérationnalisation échappe trop souvent aux enseignantes et enseignants.

## 3. NÉGOCIER AVEC LA CAQ

### 3.1. LES LIMITES ET LES ANCRAGES D'UN MANDAT FORT

Au lendemain des élections provinciales du 3 octobre dernier, nous « continuons » sans surprise avec un gouvernement caquiste qui domine incontestablement le salon bleu de l'Assemblée nationale du Québec, ayant gagné quatre points de pourcentage et seize sièges entre les résultats obtenus à l'élection de 2018 (37,4 % et 74 sièges) et ceux de 2022 (41 % et 90 sièges). Or, avec un taux de participation de 66 % et en considérant l'ensemble de l'électorat qui n'a pas voté pour ce parti en plus de toutes celles et ceux qui ne se sont pas rendus aux urnes, le « mandat fort » de la CAQ ne s'appuie que sur 27 % de la population ayant qualité d'électeur. Au-delà de l'apparente écrasante victoire électorale, la CAQ pourrait s'avérer un colosse aux pieds d'argile. Il appartiendra aux mouvements sociaux, et particulièrement au mouvement syndical dans le contexte de la négociation des secteurs public et parapublic, de jouer un rôle de contre-pouvoir essentiel.

Si, dans le discours, la CAQ tente de se présenter comme une formation politique sans véritable attache idéologique, il faut souligner que son ascension rapide au pouvoir relève de tendances plus larges et, en particulier, d'un courant-jet conservateur. Il importe en ce sens de noter que la seule autre formation politique québécoise ayant vu croître le nombre de ses appuis au dernier scrutin est le Parti conservateur du Québec (PCQ). Si l'on peut expliquer en partie ce succès par la grogne entourant diverses mesures sanitaires contraignantes propres à la pandémie, on doit aussi tenir compte de la lame de fond qu'est le populisme de droite à l'échelle continentale, voire occidentale. À titre d'exemple, l'arrivée triomphale de Pierre Poilievre, héritier du Reform Party et de l'Alliance canadienne, ultra-conservateur fiscal et populiste assumé, a de quoi inquiéter les forces progressistes dont nous sommes. Qu'il soit au pouvoir ou à l'opposition, la montée en popularité de son parti nourrit et légitimise le discours *anti-establishment*, antisyndical et libertarien qui séduit aussi au Québec.

Dans le contexte du tout récent coup de force antisyndical du gouvernement ontarien de Doug Ford face aux employé.es de l'éducation, nous ne pouvons nier que la montée du conservatisme constituera un obstacle auquel nous devons nous préparer. Nous pourrions cependant nous inspirer des solidarités intersyndicales sans précédent qui se sont exprimées dans cette situation face aux méthodes illégitimes de musèlement de l'expression des droits d'association,

d'expression et de libre négociation<sup>24</sup>. Des fortes solidarités intersyndicales se sont en effet exprimées, mais il y a plus, la posture combative des employé.es de l'Éducation de l'Ontario qui a permis l'abrogation de l'inique loi spéciale a de quoi inspirer notre mouvement pour la ronde de négociation qui s'amorce. Il est à retenir que ce syndicat, notamment en défiant la loi spéciale, n'a pas craint l'affrontement avec l'État-législateur.

### **3.2. ENTRE OPPORTUNISME POLITIQUE ET PRAGMATISME**

La CAQ n'est ni le PCC ni le PCQ, mais elle est bien loin d'être un allié naturel du mouvement syndical pour autant. François Legault a maintes fois exprimé son antipathie envers l'action syndicale et nul doute qu'il se permettra de le faire encore<sup>25</sup>. Ce fut le cas lors des dernières négociations avec des affirmations désormais célèbres, telles que « les surplus budgétaires n'appartiennent pas aux syndicats ». Ces déclarations à l'emporte-pièce sont révélatrices du discours auquel le mouvement syndical aura à faire face. En ce sens, il est opportun de nous préparer à y répondre, notamment en faisant vivre dans nos milieux un contre-discours fort et assumé sur l'importance de notre rôle, tant comme enseignant.es que comme syndiqué.es.

Cela étant, tout aussi fortement teintée de conservatisme que soit cette formation politique, deux autres marqueurs identitaires peuvent constituer pour nous une nuisance ou une occasion à saisir, selon les stratégies que nous choisirons de déployer. Tout d'abord, le gouvernement caquiste loge à l'enseigne d'un fort opportunisme politique. Comme il nous a été donné de le constater lors de son premier mandat, il a orienté nombre de ses décisions à l'aune des sondages d'opinion. Une telle gouverne politique aussi sensible à l'opinion publique a ceci de particulier qu'elle est influençable et donc possiblement changeante. Il nous faut en tenir compte : rien n'est tout à fait joué en dépit des orientations affichées jusqu'à présent.

Par ailleurs, il s'agit d'un gouvernement dont l'action est dictée par un grand pragmatisme politique. On a souvent résumé la chose avec l'épithète « Legault, le comptable ». Osons un pas de plus. Il est vrai de dire que l'actuel premier ministre de même que plusieurs membres de son cabinet sont issus des milieux des affaires et du secteur bancaire. Leur appétit particulier pour les indicateurs de performance et autres cibles quantitatives axées sur les résultats leur vient certes des idées néolibérales et des pratiques managériales inspirées de la nouvelle gouvernance publique, mais il y a plus. La constitution même de ce parti sous la forme d'une « coalition » l'oblige à se tenir loin des grands discours idéologiques et des projets de société structurants. Voilà notamment pourquoi ce gouvernement se trouve plus souvent qu'autrement à ne viser que la résolution de problèmes concrets et immédiats, à favoriser des actions ciblées, simples et à courte vue. Or, le réseau collégial est à même de répondre à certains problèmes chers au gouvernement Legault, avec au premier titre sa contribution à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.

---

<sup>24</sup> Voir entre autres l'article de Labor Notes (novembre 2022), *General Strike Threat Beats Ontario's Anti-Worker Law*.

<sup>25</sup> Voir entre autres Michel David. (11 novembre 2021), « Les maudits syndicats », *Le Devoir*.

### 3.3. LA CAQ, LES SERVICES PUBLICS ET L'ÉDUCATION

Vers quels objectifs vaudra aller la CAQ au cours de ce nouveau mandat ? Difficile d'identifier les grands chantiers qui seront portés ces quatre prochaines années, si ce n'est celui de la santé. Il s'agit là d'un intérêt tardif du gouvernement, compte tenu des besoins exprimés de longue date par les travailleuses et travailleurs de ce secteur, mais dont nous nous réjouissons étant donné l'état de crise actuellement vécu dans le milieu de la santé et des services sociaux. Néanmoins, si le gouvernement reprend ses pratiques de la dernière ronde de négociation, cet intérêt pourrait se traduire par des solutions ciblées comme la pratique – qui sème la division – des bonifications salariales différenciées. Le défi sera que l'ensemble des constituants syndicaux demeurent solidaires tout en recherchant, chacun de son côté, à corriger des iniquités historiques entre les différents corps d'emploi ou au sein même de ceux-ci.

Par ailleurs, après avoir fait preuve d'un mutisme sur le thème de l'éducation pendant la campagne électorale, la CAQ semble avoir été frappée d'une épiphanie tardive. À l'occasion de son discours de victoire, François Legault annonçait que l'éducation constituerait à nouveau une priorité nationale pour son second mandat. Est-ce à dire que les préoccupations propres à l'enseignement supérieur trouveront écho auprès de ce gouvernement? Rien n'est moins sûr. Concernant spécifiquement les cégeps, on trouve dans la plateforme de 2018 une vision plutôt limitée de leur rôle, principalement orientée vers l'optimisation de l'adéquation formation-emploi<sup>26</sup>. Quatre ans plus tard, la plateforme électorale de la CAQ nous apprenait que le parti souhaitait s'attaquer à la pénurie de main-d'œuvre et que « l'éducation aura un rôle majeur à jouer dans cette stratégie ». Pour y parvenir, elle souhaite notamment « accentu[er] la formation à distance [et] en instaurant de nouveaux programmes courts »<sup>27</sup>. Pour finir, elle indique souhaiter promouvoir une approche intégrée en enseignement supérieur, mieux arrimer l'enseignement aux entreprises et stimuler la recherche, car « le savoir qui y est produit peut avoir des répercussions importantes sur l'économie à l'échelle locale et nationale »<sup>28</sup>.

Si l'on se rapporte au sens assez restrictif que les caquistes accolent à l'éducation, aux récentes nominations ministérielles à l'un et l'autre ministères liés à ce dossier et aux signaux de fumée quasi désespérés qu'envoie la Fédération des cégeps depuis quelques mois, tentant tant bien que mal de faire entendre ses préoccupations patronales pour le réseau, il est tout de même flagrant de constater à quel point l'enseignement supérieur ne semble susciter aucun enthousiasme dans les rangs caquistes. Ce manque de vision pourrait tout de même s'avérer être un avantage pour l'ASPPC. Devant un gouvernement plus souvent qu'autrement muet quant au réseau collégial, le mouvement syndical pourrait jouer un rôle de premier plan. Notre capacité à inscrire les demandes syndicales dans un discours plus large sur l'importance d'une éducation accessible et de qualité partout au Québec pourrait placer les acteurs syndicaux que nous sommes dans une

---

<sup>26</sup> Le Parti souhaitait alors valoriser les formations professionnelles et techniques (p. 27), faciliter le développement de programmes adaptés aux besoins des régions (p. 28), réviser le mode de financement des cégeps pour en assurer l'avenir (p. 68), développer « des incitatifs pour la formation continue pour attirer les jeunes » (p. 68) et faire des « centres collégiaux de transferts technologiques [...] de véritables pôles de développement économique » (p. 68).

<sup>27</sup> Plateforme électorale CAQ 2022, p. 41

<sup>28</sup> *Ibidem.* p. 44

posture de dialogue avec la population, et en défenseurs du droit de celle-ci à accéder à une éducation supérieure de qualité.

### **3.4. LA CAQ À LA TÊTE DE L'ÉTAT-EMPLOYEUR : SAISON 2**

Du point de vue de la négociation elle-même, à quoi s'attendre de ce gouvernement qui a désormais l'expérience du pouvoir et celle de la négociation ? Assurément, il recyclera quelques-unes des tactiques qui lui ont été favorables. Pour ce qui est de la stratégie de communication, les dernières négociations ont montré que l'équipe de François Legault n'a pas hésité à négocier sur la place publique et il y a fort à parier qu'il renouera avec ce mode opératoire. Rappelons-nous la conférence de presse qu'il a tenue, le dimanche 2 mai 2021, en compagnie de Sonia Lebel et dont la mise en scène aux relents de messe évangéliste appelait les groupes syndicaux qui refusaient de consentir à un règlement au rabais à rentrer sagement dans les rangs aux côtés des bons élèves. Souvenons-nous des fréquentes références à la « capacité de payer » des Québécois.es. Gardons aussi à l'esprit le narratif toxique opposant systématiquement « syndiqués » et « contribuables ». Cette tendance confirme pour nous l'importance de nous doter en contrepartie de canaux de communication directs et efficaces et d'avoir la crédibilité nécessaire auprès de nos membres pour faire connaître notre version des faits.

En ce qui concerne le déroulement de la négociation, rappelons que ce gouvernement n'avait pas cherché à camoufler ses visées centralisatrices lors de la dernière ronde. Cette fois-ci, il compte vraisemblablement aller encore plus loin en ce sens puisqu'il a désigné des émissaires du Conseil du trésor à presque toutes les tables sectorielles. Quel rôle tiendront ces nouveaux acteurs rattachés au Bureau de la négociation gouvernementale (BNG) ? Cela changera assurément la dynamique à la table de négociation. Dans le secteur de l'enseignement collégial, nous avons développé au fil des ans l'habitude de faire face un vis-à-vis patronal bicéphale (ministère de l'Enseignement et Fédération des cégeps) ; voilà que nous nous retrouvons désormais face à une hydre à trois têtes.

Enfin, lors de la dernière ronde, la CAQ n'a pas non plus hésité à redéfinir le cadre habituel des négociations en proposant des espaces inédits tels les « forums sur les priorités gouvernementales », dont il n'est jamais arrivé à préciser clairement les objectifs ni le fonctionnement. Devant les refus syndicaux successifs, la stratégie gouvernementale évolua ensuite différemment (« tables dédiées », « tables parallèles », etc.), mais toujours avec le même objectif : contourner les lieux officiels et les acteurs légitimes de la négociation et fragmenter les enjeux. Il réussit en outre à diviser les acteurs syndicaux par d'autres stratagèmes, dont les délibérations sous « cloche de verre » et autres interminables huis clos. Il serait étonnant que le gouvernement ne tente pas d'user à nouveau de ces méthodes, qui, avouons-le, ont témoigné d'un certain succès. En ce sens, nos communications devront mettre en lumière le danger de telles pratiques, par exemple pour la démocratie syndicale particulièrement précieuse pour les membres de l'ASPPC.

## 4. UNE LECTURE DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Sur le plan économique, il importe de relever que cette nouvelle ronde de négociation s’amorce dans un contexte moins favorable que celui qui avait cours à l’amorce de la dernière<sup>29</sup>. Si la conjoncture de 2019 avait permis au gouvernement de lancer la précédente négociation avec des offres plus « généreuses » qu’à l’habitude, le cas est beaucoup moins clair à l’heure actuelle. Toutefois, la combinaison de la vigueur de la reprise économique, du resserrement de l’offre de travail et de l’inflation devrait nous inciter à exiger des augmentations plus importantes pour la présente négociation<sup>30</sup>. Ces mêmes facteurs constituent autant d’incitatifs à revendiquer, parallèlement, de meilleures conditions de pratique de la profession enseignante.

### 4.1. UNE REPRISE ÉCONOMIQUE « VIGOUREUSE »

Après le recul net de 2020, une large part des économies occidentales, dont celle du Québec, a renoué avec la croissance de son produit intérieur brut. S’il demeure nécessaire de se montrer critique de la croissante économique, considérant les dommages environnementaux qu’elle laisse dans son sillage, ce serait un comble que de ne pas accorder aux travailleuses et travailleurs des services publics la part qui leur est due, considérant qu’elles et ils y contribuent, par exemple en éduquant et en soignant la population du Québec. Il s’agit toutefois d’une donnée à considérer avec circonspection puisque certains indicateurs économiques pointent déjà vers un risque de récession, ici et ailleurs, pour 2023, cela même si la santé du marché du travail québécois devrait aider à amoindrir le choc<sup>31</sup>.

### 4.2. UN RESSERREMENT DE L’OFFRE DE TRAVAIL

En règle générale, un resserrement de l’offre de travail a pour effet de tirer les salaires vers le haut. Or, en dépit de cette forte indisponibilité de la main-d’œuvre, une telle explosion des salaires ne s’est pas manifestée à ce jour. Les prévisions salariales moyennes selon les données colligées par le Conseil du patronat pour 2022 situaient les augmentations salariales à environ 2,9 %, bien que les données récentes fournies par Statistique Canada montrent une progression plus importante des salaires à l’échelle canadienne<sup>32</sup>. Quoi qu’il en soit, les augmentations paramétriques obtenues dans la cadre de la précédente ronde de négociation étant en deçà de ce pourcentage, nous sommes bien loin d’un rattrapage du pouvoir d’achat. Cet écart est d’autant plus important que les gouvernements négligent systématiquement les salaires des travailleuses

---

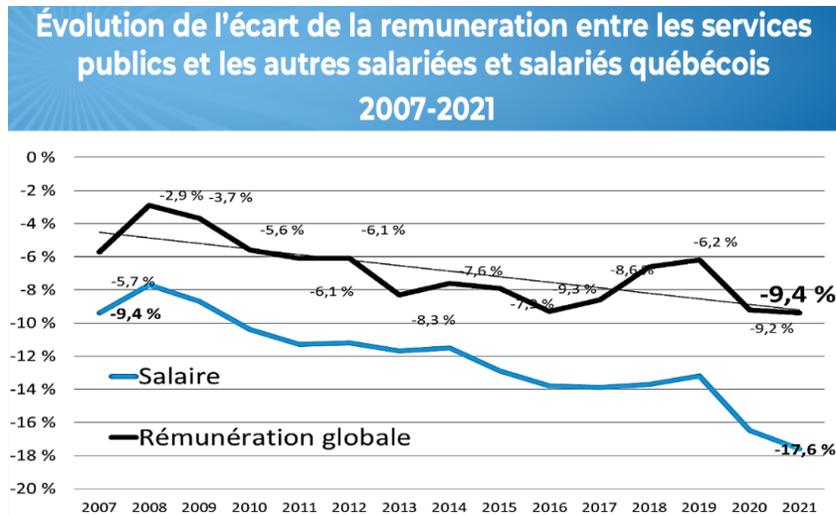
<sup>29</sup> Pierre-Antoine Harvey et Éric Bouchard-Boulianne (octobre 2022), *Conjoncture économique*, CSQ.

<sup>30</sup> *Ibidem*.

<sup>31</sup> Julien Laflamme (septembre 2022), *Analyse de la conjoncture économique*, Conseil confédéral du 28 au 30 septembre, CSN.

<sup>32</sup> Plus récemment, à l’échelle de l’économie canadienne, nous apprenions que « [l]a croissance sur 12 mois des salaires horaires moyens des employés est demeurée supérieure à 5 % pour un cinquième mois de suite en octobre. Ils étaient en hausse de 5,6 %, (...), mais pour se maintenir bien en deçà du rythme de l’inflation, qui se chiffrait à 6,9 % en septembre, dans Gérard Bérubé (5 novembre 2022), « Les Canadiens ont mal de l’inflation », *Le Devoir*.

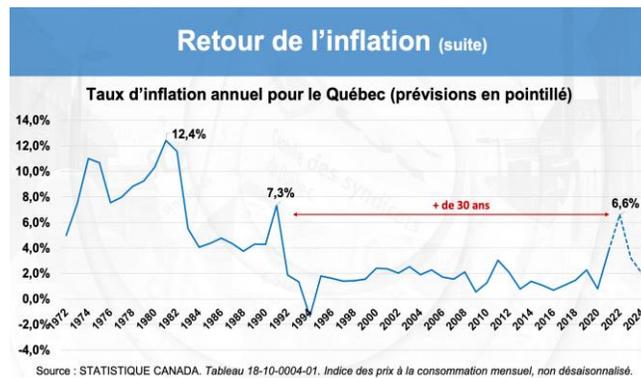
et travailleurs des secteurs public et parapublic à chaque ronde de négociation<sup>33</sup>. C'est ainsi que l'écart de la rémunération globale entre les services publics et les autres personnes salariées québécoises demeure d'environ 9,4 %, comme en témoigne le graphique ci-dessous<sup>34</sup> :



Dans le contexte où bon nombre de nos membres peuvent, par leurs qualifications, exercer en dehors du secteur public, cet écart explique possiblement une partie des difficultés de recrutement et de rétention vécues avec de plus en plus d'acuité dans nos milieux de travail.

### 4.3. POUSSÉES INFLATIONNISTES ET ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS

Le troisième élément qui plaide en faveur d'un rehaussement salarial significatif, ce sont évidemment les poussées inflationnistes successives qui nous mènent à une moyenne annuelle atteignant maintenant près de 7 % selon les plus récentes données de Statistique Canada (septembre). Du jamais vu depuis plus de 30 ans, comme l'illustre le graphique ci-dessous<sup>35</sup> :



<sup>33</sup> Maxime Pednaud-Jobin (10 novembre 2022), « Sont-ils trop payés? », *La Presse*.

<sup>34</sup> Harvey, P-A et É. Bouchard-Boulianne, *Op. Cit.*

<sup>35</sup> *Ibidem*.

Or, même si cette augmentation générale des prix devait peu à peu s'estomper au cours de l'année 2023, comme les données prévisionnelles le laissent entrevoir, elle aura entretemps fortement érodé le pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages québécois, dont celui des travailleuses et travailleurs des services publics. Un peu partout dans le monde, les différents organes de régulation économique ont été récemment appelés à intervenir par des politiques monétaires restrictives visant à augmenter le coût du crédit pour freiner la consommation de biens et services. Cependant, puisque cette poussée inflationniste est principalement causée par le coût des énergies fossiles et les problèmes d'approvisionnement, ces outils monétaires sont loin d'être une panacée, d'autant plus que la hausse des taux d'intérêt pèse fortement sur les jeunes et les ménages endettés, risquant ainsi d'accentuer les inégalités<sup>36</sup>.

Quelles autres avenues le gouvernement de François Legault pourrait-il dès lors emprunter? Des efforts peuvent tout d'abord être faits pour lutter contre la concentration des entreprises et pour protéger le pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens. *L'État-législateur* pourrait, par exemple, réviser la Loi sur la concurrence, exercer un meilleur contrôle sur les hausses tarifaires (ex. Hydro-Québec), soutenir les ménages à faible revenu et taxer les profits excédentaires<sup>37</sup>. En effet, la hausse significative des marges de profit des entreprises, totalement absente du discours et des analyses de la Banque du Canada, peut tout de même être considérée comme un facteur central dans l'actuelle dynamique inflationniste<sup>38</sup>.

Quant à *l'État-employeur*, il devrait consentir des hausses salariales qui protégeront minimalement le pouvoir d'achat des travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic québécois. Contrairement à ce que le premier ministre a déjà affirmé, le personnel des services publics n'est pas opposable aux contribuables! Voilà pourquoi il apparaît que la conjoncture économique est propice à la revendication de gains salariaux.

## 4.4. INVESTIR DANS LES SERVICES PUBLICS : UNE LUTTE POLITIQUE

L'autre question face à laquelle il nous faut d'ores et déjà fourbir nos armes argumentaires, c'est à savoir si l'état actuel des finances publiques permet non seulement des gains salariaux pour la présente ronde de négociation, mais aussi en matière de conditions de travail. Pour y parvenir, nous devons tout d'abord rappeler sur toutes les tribunes notre contribution majeure à la création de richesse économique et sociale à travers la formation technique et préuniversitaire que nous offrons partout au Québec. Cependant, aussi fortement la légitimité de nos demandes sera-t-elle établie, il nous faudra aussi savoir répondre à la sempiternelle question : l'état des finances publiques permet-il de tels investissements? Il appert que oui. Le 2 novembre dernier, le ministre des Finances, Éric Girard, annonçait que son gouvernement terminait l'exercice financier

---

<sup>36</sup> Julien Laflamme *Op. Cit.*

<sup>37</sup> Pierre-Antoine Harvey et Éric Bouchard-Boulianne, *Op. Cit.*

<sup>38</sup> Julien Laflamme *Op. Cit.*

2021-2022 avec des surplus de 2,8 milliards \$<sup>39</sup>. Pour les quatre mois de l'année financière 2022-2023, le ministre révélait un autre surplus de près d'un demi-milliard (496 M\$).<sup>40</sup> Pour les années subséquentes, les données disponibles indiquent partout un solde budgétaire anticipé positif lorsqu'on exclut, bien sûr, le versement au Fonds des générations<sup>41</sup>. D'ailleurs, considérant que la dette brute du Québec est maintenant sous contrôle<sup>42</sup> et que même l'interventionnisme étatique plus grand que souhaité initialement par la CAQ dû à la pandémie n'a eu qu'un effet haussier passager, il pourrait être sérieusement envisagé de limiter les versements au service de la dette pour plutôt favoriser les investissements dans les services publics.

En effet, la rareté de la main-d'œuvre s'observe dans plusieurs secteurs d'emploi au sein des services publics, et le monde de l'éducation n'y échappe pas. Au manque criant d'enseignantes et enseignants dans les classes du réseau scolaire s'ajoutent désormais des difficultés de recrutement de plus en plus grandes dans les cégeps. Avec un taux de chômage québécois qui a atteint des niveaux historiquement bas en 2022<sup>43</sup> et des prévisions qui pointent toujours vers le quasi-plein-emploi pour 2023 et 2024, difficile d'entrevoir où pourront être déniché.es ces nouvelles et nouveaux collègues qui devront être embauché.es pour faire face à l'accroissement prévu de la population étudiante collégiale au cours des prochaines années<sup>44</sup>, sinon... chez d'autres employeurs. Conséquemment, et à défaut de disposer de tous les leviers financiers permettant de concurrencer le secteur privé, l'État-employeur devra être en mesure de proposer des conditions de travail attrayantes et stimulantes. Voilà pourquoi il apparaît que la conjoncture économique et l'état des finances publiques sont également propices à la revendication visant le rehaussement des conditions de travail.

Au-delà des indicateurs économiques et des données budgétaires qui, s'ils permettent d'étayer nos argumentaires, ont le grand défaut d'associer trop souvent notre projet de négociation au vocabulaire de la sacro-sainte croissance économique, rappelons que notre bataille se situera d'abord et avant tout sur le terrain politique. Ainsi, c'est politiquement qu'il faudra se positionner contre le retour aux politiques d'austérité, parler plus fort que la cassette du « trop lourd fardeau fiscal des Québécois » et déconstruire le spectre de la dette. Il faudra aussi positionner les services publics comme un rempart essentiel contre les impacts d'une éventuelle récession, rempart sur lequel la population pourra compter. Il faudra en outre rappeler que les services publics étaient là pendant la pandémie, que les enseignantes et enseignants de cégep sont demeurés présent.es – même à distance – pour leurs étudiantes et étudiants pendant que les liens sociaux se délitaient peu à peu tout autour d'elles et eux. Rappeler enfin que, si la pandémie a montré les défis de nos

---

<sup>39</sup> Presse canadienne (21 octobre 2022), « Le gouvernement du Québec affiche un surplus budgétaire de 496 M\$ d'avril à juillet », *Radio-Canada*.

<sup>40</sup> *Ibidem*

<sup>41</sup> Données issues du rapport préélectoral d'août 2022, dans P.-A. Harvey et É. Bouchard-Boulianne *Op. Cit.*

<sup>42</sup> La dette brute demeure sous la barre de 50 % depuis 2017, dans P.-A. Harvey et É. Bouchard-Boulianne *Op. Cit.*

<sup>43</sup> Un peu plus de 4 %.

<sup>44</sup> Selon les prévisions de l'effectif étudiant au collégial du ministère de l'Enseignement supérieur entre 2020 et 2029 : « une remontée de l'effectif au collégial s'amorce dès l'automne 2019 et aboutira à une prévision de 189 688 étudiants à l'automne 2024, soit une hausse de près de 10 % en cinq ans. Si la tendance se maintient (...), la hausse de l'effectif étudiant au collégial devrait atteindre des sommets à l'automne 2029, en lien étroit avec l'augmentation très importante du nombre d'élèves de 5<sup>e</sup> secondaire. Ce sont 212 913 étudiants que le réseau collégial accueillerait en 2029, soit 23,4 % de plus qu'à l'automne 2019. », MEÉS.

services publics, elle a aussi et surtout révélé les attentes élevées de la population envers ceux-ci. Nous devons mettre l'accent sur ces attentes et sur notre capacité à y répondre avec, pour ce faire, de bonnes conditions de travail.

## 5. CONCLUSION : CONSTRUIRE LA SOLIDARITÉ

Pour régler les problèmes qui viennent d'être évoqués, pourrions-nous compter sur la collaboration du gouvernement Legault? Il serait illusoire de s'en tenir à ce seul espoir. Les dernières négociations ont également permis de tirer certaines leçons quant aux stratégies à privilégier entre nos organisations syndicales pour la ronde qui s'amorce. Au terme du dernier cycle de négociation, le gouvernement caquiste a eu beau se vanter des modestes améliorations salariales négociées dans le contexte sanitaire, les résultats et le processus de la négociation ont été appréciés de manière nettement plus mitigée en nos rangs syndicaux. Le fait que le gouvernement ait pu tirer profit de l'absence d'alliances entre les organisations syndicales s'est imposé comme un constat fort pour une majorité d'entre nous dans nos bilans de la négociation.

Pour la suite des négociations 2023, il faudra donc que le mouvement syndical trouve les leviers pour positionner son action sur ses propres assises, en saisissant les occasions ouvertes par la conjoncture particulière dans laquelle nous nous trouvons. À cet effet, la négociation sur fond de crise sanitaire nous a aussi permis de prendre acte des facteurs essentiels à la mobilisation que sont l'information transmise rapidement et de manière transparente aux membres de même que l'utilisation des réseaux sociaux comme effet amplificateur pour nos communications. Elle nous a également rappelé que rien ne remplace, cependant, la présence active dans nos milieux et la construction des liens humains sur lesquels repose la mobilisation. Le camp de formation de l'ASPPC au début de la session d'automne 2022 a visé à nous outiller en ce sens, en relevant l'importance d'une culture de la mobilisation à développer par les conversations à avoir avec nos membres et d'une structure de mobilisation à mettre en place dans nos cégeps pour maximiser l'engagement de nos forces vives.

C'est donc à partir de cette approche qu'il faudra veiller à actualiser notre plan de mobilisation à chaque étape de la prochaine ronde de négociation, afin que l'Alliance soit déterminante dans le rapport de force à construire. Celui-ci devra prendre appui sur les solidarités qui se tisseront entre nos syndicats, des solidarités qui s'enracineront dans les orientations stratégiques que nous dégagerons de la présente réflexion sur la conjoncture. Les caractéristiques de cette dernière font apparaître un lot de défis à relever, à la fois au sein de nos milieux et dans notre rapport à l'État-employeur. Notons qu'elles mettent également en lumière des potentialités dont nous pourrions tirer avantage, notamment quant à la légitimité de nos besoins dans l'exercice de notre profession, de nos aspirations pour les étudiantes et les étudiants et de la vision du réseau collégial que nous souhaitons pour le Québec. Il n'en tient dès lors qu'à nous de trouver les chemins qui nous permettront de nous faire entendre à la hauteur de nos convictions!